

Récit

«On ne peut pas montrer sa peur»

Être soignants au temps du Covid
Plongée dans le quotidien de ces marathoniens de l'hôpital à l'EMS, de la clinique à l'IMAD.

Mioara est aide-soignante dans un EMS. Elle a vu l'angoisse et la déprime s'installer, mais aussi la solidarité et un effort collectif.

Aurélie Toninato

Elle a accepté de raconter son quotidien, mais pas d'être prise en photo. «En de telles circonstances, la photo d'une seule personne, ce n'est pas forcément représentatif. On était tous liés, en première ligne, durant cette crise. On a tous le même mérite.» Mioara Tomaselli, 60 ans, est aide-soignante qualifiée à l'EMS des Mouilles, à Lancy, depuis dix ans. Devant elle, un tas de feuilles noircies. «J'ai pris des notes car c'est tellement difficile d'exprimer en quelques mots notre vécu. C'est très complexe : un état de peur permanent de tension, beaucoup d'inconnues, des peurs, mais en même temps une incroyable solidarité.»

Durant la première vague, son EMS a plutôt été épargné, aucun cas de Covid ne s'y est déclaré. Il en fut tout autrement pour la deuxième. «Ça a commencé par un résident avec de la fièvre, puis un deuxième. Ils tombaient malades l'un après l'autre. Puis est venu le tour des collègues. Le soir, en rentrant chez moi, je me demandais quand ça allait s'arrêter. On a vite compris que personne n'était à l'abri, malgré toutes les précautions prises.»

Mioara s'occupe spécifiquement des résidents malades du Covid, alternant des horaires en

douze ou dix heures dans la semaine ou en weekend. Quand on l'interroge sur une éventuelle crainte, elle acquiesce. «Oui, j'ai eu peur. D'être contaminée, d'infecter mon mari, ma famille, les autres résidents. Au fond de nous, je pense qu'on a tous eu peur à un moment donné. Mais ça n'était pas exprimé. Quand on travaille dans les soins, on ne peut pas montrer sa peur, on doit faire face.»

La déprime s'installe
La présence du virus bouleverse la vie de l'EMS. «Ce n'est pas tant le volume de travail qui était difficile mais les conditions dans lesquelles l'apprennent, avec le stress, l'état des patients Covid qui se dégradait rapidement, les mesures de protection», précise Mioara. Heureusement, ajoute-t-elle, une belle solidarité s'est mise en place à tous les niveaux, entre tous les services. «Il y avait de l'épuisement physique et mental. Mais nous avons eu des renforts, du matériel de protection, des chefs soutenants.»



Mioara pose à l'EMS des Mouilles avec ses collègues et une résidente. (Lucien Fortunati)

Ne pas pouvoir dire adieu
Ces plateaux qu'il faut éviter de mélanger avec ceux des résidents non-Covid et placer sur des chariots séparés. Tout comme la linge, lavé par des sacs spéciaux. Le spectre de la contamination plane, partout. À cette époque de Damoclès s'en ajoute une autre : la mort. En novembre, il y a eu pratiquement autant de décès dus au Covid en EMS qu'à l'hôpital. Le virus bouleverse les habitudes jusqu'à la fin. «Normalement, on était présents pour faire une toilette mortuaire, habiller la personne. Cela fait partie d'un rituel, d'une manière de faire son deuil, de dire adieu. Là, à cause du Covid, la personne partait en chemise d'hôpital...»

Plus que les journées surchargées, l'équipement contraint, la peur d'être contaminée, c'est finalement l'entrave à une certaine humanité qui lui a pesé le plus. «C'est l'essence de notre métier. Parfois, on réduit le rôle d'aide-soignant aux soins de base.

On la plus grande partie de notre travail est invisible : on accompagne, on écoute, on offre de l'empathie, on donne le courage de continuer.»

PUBLICITÉ

Pour les décideurs d'aujourd'hui et de demain.

Le média qui décrypte l'actualité économique depuis 1989

Bilan

6 MOIS OFFERTS!

Bilan

ACHAT D'UN LOGEMENT : LES PIÈGES À ÉVITER

Travaux et rénovations, nos conseils pratiques p26

Des bons volumes sur le marché ?
Ainsi l'habitat devient-il rentable
Pourquoi les acheteurs P&G
vont-ils gagner fort :
Investir dans une forte
une bonne idée ?

Business: la fièvre des sneakers

Les baskets se (re)vendent à prix d'or p28

www.bilan.ch/promotion

Des habitants font échec à une surélévation

Logement
A l'avenue d'Aire, un neuvième et un dixième étage devaient s'ajouter sur une barre. Les riverains ont trouvé un vice de forme.

Une fois n'est pas coutume, un groupe d'habitants a réussi à faire échec à une surélévation. Celle-ci devait s'élèver sur une longue barre d'immeubles, avenue d'Aire. Mais les locataires des maisons concernées ainsi que les voisins se sont mobilisés. Leur recours a trouvé grâce auprès de la Cour de justice, qui vient d'annuler l'autorisation.

L'affaire débute en 2014. Les propriétaires de six immeubles contigus, du 46 au 56, avenue d'Aire, aux Charmilles, s'accordent pour surélever leurs immeubles. Ils s'élèvent déjà sur huit étages. Il s'agit d'en rajouter deux, de quoi réaliser 36 logements. Le dossier était complexe. Mais, finalement,

tient pas compte. Il estime qu'il peut s'en passer, comme la loi prévoit lorsque le quartier est déjà fortement urbanisé. Le Tribunal administratif de première instance confirme cette manière de faire et rejette les recours.

Il n'en va pas de même de la Cour de justice. Celle-ci rappelle qu'il est certes possible de s'engager un PLQ, mais que cela relève de la compétence du Conseil d'Etat. Or, en l'occurrence, c'est le Département du territoire qui a pris cette liberté, en s'appuyant, dit-il, sur une délégation de compétences que le Conseil d'Etat lui aurait accordée il y a une dizaine d'années. «Cette délégation n'est pas documentée», estime la Cour, et ne serait de toute façon pas suffisante. Ses juges ne sont pas tendres avec le département, qui, selon eux, «considère être capable à engager le Conseil d'Etat bien que celui-ci n'ait pas été consulté».

La Cour admet donc le recours

et annule l'autorisation. Celle-ci devra

retrouver

à l'Etat.

La Cour admet donc le recours

et annule l'autorisation. Celle-ci devra

retrouver

à l'Etat.

La Cour admet donc le recours

et annule l'autorisation. Celle-ci devra

retrouver

à l'Etat.

La Cour admet donc le recours

et annule l'autorisation. Celle-ci devra

retrouver

à l'Etat.

La Cour admet donc le recours

et annule l'autorisation. Celle-ci devra

retrouver

à l'Etat.

La Cour admet donc le recours

et annule l'autorisation. Celle-ci devra

retrouver

à l'Etat.

La Cour admet donc le recours

et annule l'autorisation. Celle-ci devra

retrouver

à l'Etat.

La Cour admet donc le recours

et annule l'autorisation. Celle-ci devra

retrouver

à l'Etat.

La Cour admet donc le recours

et annule l'autorisation. Celle-ci devra

retrouver

à l'Etat.

La Cour admet donc le recours

et annule l'autorisation. Celle-ci devra

retrouver

à l'Etat.

La Cour admet donc le recours

et annule l'autorisation. Celle-ci devra

retrouver

à l'Etat.

La Cour admet donc le recours

et annule l'autorisation. Celle-ci devra

retrouver

à l'Etat.

La Cour admet donc le recours

et annule l'autorisation. Celle-ci devra

retrouver

à l'Etat.

La Cour admet donc le recours

et annule l'autorisation. Celle-ci devra

retrouver

à l'Etat.

La Cour admet donc le recours

et annule l'autorisation. Celle-ci devra

retrouver

à l'Etat.

La Cour admet donc le recours

et annule l'autorisation. Celle-ci devra

retrouver

à l'Etat.

La Cour admet donc le recours

et annule l'autorisation. Celle-ci devra

retrouver

à l'Etat.

La Cour admet donc le recours

et annule l'autorisation. Celle-ci devra

retrouver

à l'Etat.

La Cour admet donc le recours

et annule l'autorisation. Celle-ci devra

retrouver

à l'Etat.

La Cour admet donc le recours

et annule l'autorisation. Celle-ci devra

retrouver

à l'Etat.

La Cour admet donc le recours

et annule l'autorisation. Celle-ci devra

retrouver

à l'Etat.

La Cour admet donc le recours

et annule l'autorisation. Celle-ci devra

retrouver

à l'Etat.

La Cour admet donc le recours

et annule l'autorisation. Celle-ci devra

retrouver

à l'Etat.

La Cour admet donc le recours

et annule l'autorisation. Celle-ci devra

retrouver

à l'Etat.

La Cour admet donc le recours

et annule l'autorisation. Celle-ci devra

retrouver

à l'Etat.

La Cour admet donc le recours

et annule l'autorisation. Celle-ci devra

retrouver

à l'Etat.

La Cour admet donc le recours

et annule l'autorisation. Celle-ci devra

retrouver

à l'Etat.

La Cour admet donc le recours

et annule l'autorisation. Celle-ci devra

retrouver

à l'Etat.

La Cour admet donc le recours

et annule l'autorisation. Celle-ci devra

retrouver

à l'Etat.